

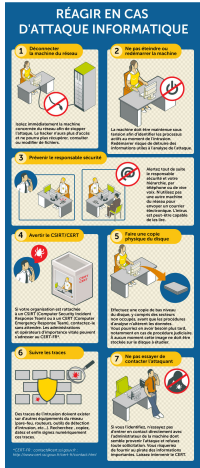
Attaque informatique : les 7 gestes qui sauvent



Perspectives IT, 14 octobre 2016, 11:00SÉCURITÉ 3 1 108LOG PROPOSÉ PAR DELL EMCVotre PC est infecté. Mais repérer l'attaque n'est que la première étape. Il faut ensuite organiser la réponse à l'incident. Et les premiers gestes ont ici une importance capitale.

7 gestes de premiers secours à connaître face à une attaque informatique.

Votre poste de travail est infecté. La stratégie en place de détection des intrusions a fonctionné et une menace a été identifiée. Et ensuite ? Repérer l'attaque informatique n'est que la première étape. Encore faut-il savoir ensuite organiser la réponse à l'incident. Et les premiers gestes ont ici une importance capitale. Pour éviter que la situation ne s'aggrave tout d'abord, mais aussi pour permettre de récolter un maximum d'informations sur l'attaque. Les collaborateurs d'une entreprise n'étant pas censés être tous des experts en sécurité informatique, la formation et la sensibilisation sont des missions clés des RSSI. Pour les aider, le CERT-FR a dressé une liste des bons réflexes à adopter.



Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement... (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03841 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité », « Conformité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audit Sécurité (ISO 27001) ;
- Expertises techniques et judiciaires (avis techniques, technique de preuve, illégalités, diquesurs, e-mails, contenus, détournement d'identité...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybersécurité ;
- Formation de CIL (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Source : *Attaque informatique : les 7 gestes qui sauvent – Silicon*

Sans formation en cybersécurité le risque humain reste toujours le plus fort



Le risque humain figure toujours parmi les failles principales dans les affaires de cybersécurité. Les entreprises redoublent donc d'effort pour sensibiliser davantage leurs collaborateurs. La tâche est ardue.

Cela fait quelques années qu'au sein des entreprises, les principes de cybersécurité ne sont plus l'apanage des seuls experts (DSI, RSSI, responsables techniques). En effet, pour se prémunir contre les vulnérabilités d'origine humaine, les entreprises, avec plus ou moins de détermination, ont développé des processus de sensibilisation auprès de leurs collaborateurs, comité exécutif compris. « La mise en place de cette politique de sécurité doit être compréhensible par tous. Elle ne doit donc pas être écrite dans un jargon technique de spécialiste, explique Franck Greverie, Corporate Vice-president des activités cybersécurité chez Capgemini. Surtout les collaborateurs doivent apprendre à comprendre les risques qu'ils font courir à leur entreprise s'ils ne la respectent pas ». La sensibilisation passe donc pas une communication pédagogique sur des sujets tels que la gestion des mots de passe, le phishing, l'ingénierie sociale, l'utilisation d'applications qui ne sont pas à jour, etc. et les conséquences liées à ces attaques et au non respect des procédures.

Alterner des sessions de formations obligatoires avec des ateliers de mise en situation

De façon concrète, cette éducation peut prendre la forme de modules de formations obligatoires, de journées de démonstrations de piratage en comités restreints ou encore de mises en situation. En complément de ces événements de sensibilisation ponctuels, le niveau de maturité des collaborateurs doit être entretenu et mis à jour, par une communication interne régulière. « L'intranet, par exemple, représente un outil adapté pour aider les entreprises à planifier une campagne de sensibilisation à long terme », suggère Franck Greverie. Les pouvoirs publics ont également leur rôle à jouer. « En septembre 2015, certaines entités de l'Etat associées au CIGREF (une association rassemblant les patrons informatiques des grandes entreprises) annonceront conjointement une campagne de sensibilisation de grande ampleur », révèle l'expert.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source :

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/actualite/eduquer-tous-les-collaborateurs-a-la-cybersecurite-de-facon-simple-et-recurrente-891740.html>

Par Eddy Dibar

Attaques informatiques : Comment s'en protéger ?



Attaques
informatiques
: Comment
s'en protéger
?

Les cyberattaques se faisant de plus en plus nombreuses et sévères, les entreprises doivent apprendre à s'en protéger. Pour cela, les directions juridiques et de l'informatique peuvent s'appuyer sur l'expertise de la police judiciaire et des experts en data protection.

Tous les quinze jours en moyenne, une attaque sévère – où des données sont exfiltrées – est découverte. Face à ce constat, le tribunal de commerce de Paris a réuni quatre tables rondes d'experts de la sécurité informatique, des représentants de la police judiciaire et des experts-comptables fin juin pour examiner les solutions de protection dont disposent les entreprises. Julien Robert, directeur de la sécurité chez SFR, résume les trois facteurs agissant sur la sécurité : les utilisateurs, car ce sont eux qui choisissent les données qu'ils utilisent et partagent, les fournisseurs d'accès et l'encadrement d'un data center externe fortement conseillé.

Prévention
 « Il est difficile d'agir lorsque l'attaque a déjà eu lieu », précise Sylvie Sanchez, chef de la Bofis (1) de la police judiciaire de Paris. Le moyen le plus efficace dont disposent les entreprises pour se protéger est donc la prévention. Il faut avant tout investir dans la sécurité informatique. Si certaines sociétés sont réticentes en raison du coût, il est important de rappeler qu'il sera toujours moindre que celui engendré par une attaque.
 Tous les salariés doivent par ailleurs être formés car certaines intrusions sont rendues possibles par leur comportement, sans qu'ils en soient conscients, notamment par leur exposition sur Internet.

Les modes opératoires
 Les modes opératoires d'exfiltration des données se diversifient et se sophistiquent au fil des années. Certains se veulent discrets afin que l'entreprise ne prenne connaissance de l'attaque que très tardivement, d'autres relèvent du chantage ou de la demande de rançon.
 L'attaque peut venir d'un mail qui, à son ouverture, téléchargera un virus sur l'ordinateur de l'employé. Les données peuvent également être extraites grâce au social engineering, pratique qui exploite les failles humaines et sociales de la cible, utilisant notamment la crédulité de cette dernière pour parvenir à ses fins (attaque au prétexte). Quant aux ransomwares, il s'agit de logiciels malveillants permettant de rançonner l'entreprise pour qu'elle récupère ses données. Dans ce cas, Anne Souvira, chargée de mission aux questions liées à la cybercriminalité au cabinet du préfet de police de Paris, précise que « même si l'entreprise paye, il est très rare de récupérer toutes les données. » Si elle peut être tentée de payer la rançon sans prévenir les autorités compétentes pour une somme modique, il n'y a aucune garantie de récupérer les données et les traces de l'attaque seront perdues. D'autres techniques de chantage sont utilisées, comme lorsque l'on se voit menacer d'une divulgation des vulnérabilités du système.

L'importance de porter plainte
 La réaction à adopter, la plus rapide possible, fait partie de la sécurité informatique : « C'est un travail de réflexion en amont qui permettra d'adopter la bonne stratégie », selon Cyril Piat, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale. Suite à une cyber-attaque, la plupart des entreprises sont réticentes à porter plainte, par peur d'une mauvaise réputation ou par scepticisme vis-à-vis de la réelle utilité de cette procédure. Alice Cherif, chef de la section « cybercriminalité » du parquet de Paris, précise que la plainte présente l'avantage d'identifier les éléments d'investigation qui permettront de remonter au cybercrimininel. « Toute autre alternative est bien moins efficace et fait perdre un temps précieux à l'entreprise ainsi que des éléments d'investigation. »

L'utilité du cloud
 L'une des façons de sécuriser ses données est de les confier à un tiers spécialiste qui les stockera en ligne sur un cloud. « Il s'agit d'un système complexe connecté sur Internet, où les données sont stockées sur des disques durs physiques situés dans des salles d'hébergement, les fameux data centers », explique Julien Levraud, chef de projet sécurité chez OVH. Le cloud rend l'accès plus difficile aux malfaiteurs d'autant qu'ils ignorent la localisation de la donnée. Vigilance et prévention : les maîtres mots en matière de cybercriminalité.

Article original de Emilie Smetten
 (1) Brigade d'enquête sur les fraudes aux technologies de de l'information

Denis JACOPINI est Expert Informatique assésé spécialisé en Cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, ransom, piratage, fraude, arnaques, identité) et juridiques (investigation digitale, droit des mails, contenus, documents de clients...)
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Commissariats Informatique et Usages) ;
- Accompagnement à la mise en conformité ONI de vote électronique.


Le Net Expert
 INFORMATIQUE
 Conseil et Cybercriminalité et en Protection des données personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Cybercriminalité : comment se protéger ? – Magazine Decideurs

Usurpation d'identité, propos diffamatoires, concurrence déloyale, atteintes à votre E-réputation – Nous pouvons vous aider | Denis JACOPINI



Usurpation d'identité,
 propos diffamatoires,
 #concurrence déloyale,
 atteintes à votre E-
 réputation – Nous
 pouvons vous aider

Fausse applications Pokémon GO. Comment se protéger ? | Denis JACOPINI



Les chercheurs ESET découvrent des fausses applications sur Google Play qui cible les utilisateurs de Pokémon GO. L'une d'entre elles utilise pour la première fois une application qui verrouille l'écran (Lockscreen) sur Google Play. Les deux autres applications utilisent la fonctionnalité scareware qui oblige l'utilisateur à payer pour des services inutiles.

Toutes les fausses applications découvertes par ESET et détectées grâce à ESET Mobile Security (application lockscreen nommée « Pokémon GO Ultimate » et les applications scareware « Guide & Cheats for Pokémon GO » et « Install Pokemongo ») ne sont plus disponibles sur Google Play. Elles ont été retirées de l'app Store suite à l'alerte donnée par ESET.

Même si ces fausses applications ne sont pas restées longtemps sur le Google Play, elles ont généré quelques milliers de téléchargements. L'application « Pokémon GO Ultimate », a piégé entre 500 et 1.000 victimes, « The Guide & Cheats for Pokémon GO » en a atteint entre 100 et 500, et la plus dangereuse d'entre elles, « Install Pokemongo » a atteint entre 10.000 et 50.000 téléchargements.

« Pokémon GO Ultimate » cultive son extrême ressemblance avec la version officielle du célèbre jeu mais ses fonctionnalités sont très différentes : elle verrouille l'écran automatiquement après le démarrage de l'application. Dans de nombreux cas, réinitialiser le téléphone ne fonctionne pas parce que l'application se superpose à toutes les autres, ainsi qu'aux fenêtres du système. Les utilisateurs doivent redémarrer leurs appareils en retirant la batterie ou en utilisant Android Device Manager. Après la réinitialisation, l'application malveillante fonctionne en arrière-plan, à l'insu de sa victime, en cliquant silencieusement sur des annonces à caractère pornographique. Pour se débarrasser de l'application, l'utilisateur doit aller dans Réglages -> Gestion des Applications -> PI Réseau et la désinstaller manuellement.

« Pokémon GO Ultimate » est la première fausse application sur Google Play qui utilise avec succès une fonction de verrouillage d'écran. Comme la fonctionnalité principale de cette application est le clic sur des annonces pornographiques, il n'y a pas de réels dommages. Mais il suffit de peu pour que la fonction de verrouillage d'écran évolue et ajoute un message de rançon, pour créer le premier ransomware par lockscreen sur Google Play, explique Lukáš Štefanko, Malware Researcher chez ESET.

Alors que l'application « Pokémon GO Ultimate » porte les signes d'un screenlocker et d'un pornclicker, les chercheurs ESET ont également trouvé un autre malware sur Pokémon GO dans Google Play. Les fausses applications nommées « Guide & Cheats for Pokemon GO » et « Install Pokemongo » sur Google Play, appartiennent à la famille des Scarewares. Ils escroquent leurs victimes en leur faisant payer des services inutiles. En leur promettant de leur générer des Pokecoins, Pokeballs ou des œufs chanceux – jusqu'à 999.999 chaque jour – ils trompent les victimes en leur faisant souscrire à de faux services onéreux. (Cette fonctionnalité a récemment été décrite dans un article publié sur WeLiveSecurity).

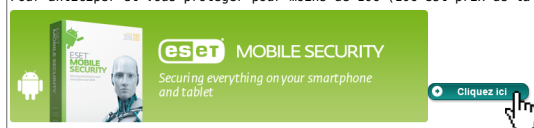
« Pokémon GO est un jeu si attrayant que malgré les mises en garde des experts en sécurité, les utilisateurs ont tendance à accepter les risques et à télécharger toutes applications qui leur permettraient de capturer encore plus de Pokémons. Ceux qui ne peuvent pas résister à la tentation devraient au moins suivre des règles de sécurité élémentaires. » recommande Lukáš Štefanko.

Conseils des experts en sécurité ESET pour les aficionados de Pokémon GO :

- téléchargez uniquement ce qui vient d'une source connue
- lisez les avis en prêtant attention aux commentaires négatifs (gardez en tête que les commentaires positifs ont pu être créés par le développeur)
- lisez les termes et conditions de l'application, concentrez-vous sur la partie qui concerne les permissions requises
- utilisez une solution de sécurité mobile de qualité pour vérifier toutes vos applications

Conseils de Denis JACOPINI

Pour anticiper et vous protéger pour moins de 10€ (10€ est prix de la licence initiale. Une forte réduction sera appliquée au moment du renouvellement au bout d'un an)



Advertisement for ESET Mobile Security. It features the product box on the left with the text "eset MOBILE SECURITY" and "Securing everything on your smartphone and tablet". On the right, there is a green button with a white arrow and the text "Cliquez ici" with a hand cursor icon pointing to it.

Article original de ESET



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



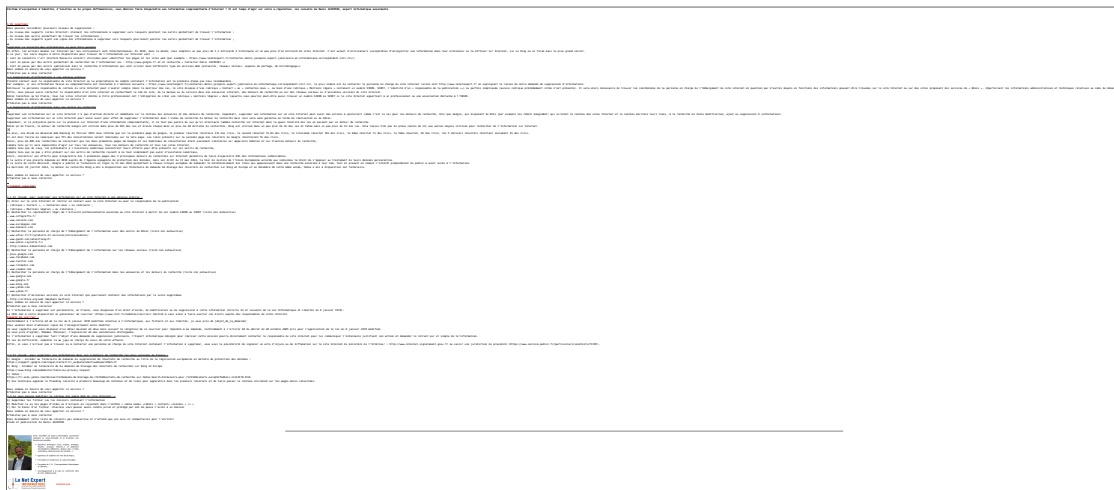
[Contacter-nous](#)

Réagissez à cet article

Suppression d'un contenu web : comment procéder ? | Denis JACOPINI



Suppression d'un contenu web : comment procéder ?



LIENS SOURCES

Utilisation des moteurs de recherche en France

<http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1087481-parts-de-marche-des-moteurs-de-recherche-en-france/>

Taux de clic en fonction de la position dans les résultats

<http://www.mathiasp.fr/blog/seo/quel-est-le-taux-de-clic-en-fonction-des-positions-dans-google/544>

Bonnes pratiques face à une tentative de cyber-extorsion | Denis JACOPINI



Bonnes pratiques
face à une
tentative de
cyber-extorsion

Bonnes pratiques face à une tentative de cyber-extorsion

1. Typologie des différents cas de cyber-extorsion

Le type le plus répandu de cyber-extorsion est l'attaque par crypto-ransomware. Ce dernier est une forme de malware qui chiffre les fichiers présents sur la machine infectée. Une rançon est par la suite demandée afin d'obtenir la clef qui permet de déchiffrer les données compromises. Ces attaques touchent autant les particuliers que les acteurs du monde professionnel. Il existe cependant deux autres types de cyber-extorsion auxquels doivent faire face les sociétés.

Le premier cas est celui du chantage faisant suite à un vol de données internes. L'exemple le plus marquant de ces derniers mois est celui du groupe Rex Mundi : ce dernier dérobe des informations sensibles/confidentielles – comme une base clientèle – puis demande une rançon à sa victime sous peine de divulguer son butin et par conséquent de rendre public l'acte de piratage; ce qui peut être fortement compromettant pour la société ciblée comme pour sa clientèle. De nombreuses entreprises comme Dexia, Xperthis, Voo ou encore Labio ont été victimes des chantages du groupe Rex Mundi.

La deuxième pratique est celle du DDoS contre rançon, spécialité des pirates d'Armada Collective. Le modus operandi est simple et efficace : la cible reçoit un email l'invitant à payer une rançon en Bitcoin afin de ne pas se voir infliger une puissante attaque DDoS qui rendrait son site web indisponible à ses utilisateurs. La plupart des victimes sont des sociétés de taille intermédiaire dont le modèle économique est basé sur le principe de la vente en ligne – produits ou services – comme le fournisseur suisse de services de messagerie ProtonMail en novembre 2015.

2. Bonnes pratiques à mettre en place

En amont de la tentative de cyber-extorsion

Un ensemble de bonnes pratiques permet d'éviter qu'une attaque par ransomware se finalise par une demande de rançon.

Il convient de mettre en place une stratégie de sauvegarde – et de restauration – régulière des données. Ces back-ups doivent être séparés du réseau traditionnel des utilisateurs afin d'éviter d'être chiffrés en cas de déploiement d'un crypto-ransomware. Dans ce cas de figure, le système pourra être restauré sans avoir besoin de payer la rançon exigée.

La propagation d'un malware peut également être évitée par l'installation d'outils/solutions de cybersécurité notamment au niveau du client, du webmail et du système d'exploitation (antivirus). Ceci doit obligatoirement être couplé à une mise à jour régulière du système d'exploitation et de l'ensemble des logiciels installés sur le parc informatique.

L'être humain étant toujours le principal maillon faible de la chaîne, il est primordial de sensibiliser les collaborateurs afin qu'ils adoptent des comportements non-risqués. Par exemple : ne pas cliquer sur les liens et ne pas ouvrir les pièces-jointes provenant d'expéditeurs inconnus, ne jamais renseigner ses coordonnées personnelles ou bancaires à des opérateurs d'apparence légitimes (banques, fournisseurs d'accès Internet, services des impôts, etc.).

Ces bonnes pratiques s'appliquent également dans le cas d'un chantage faisant suite à un vol de données internes. Ces dernières sont en général dérobées via l'envoi dans un premier temps d'un spam contenant une pièce jointe malicieuse ou une URL redirigeant vers un site web compromis. Une fois le système d'information compromis, un malware est déployé afin de voler les informations ciblées.

La menace provient également de l'intérieur : un employé mal intentionné peut aussi mettre en place une tentative de cyber-extorsion en menaçant de divulguer des informations sensibles/confidentielles. Ainsi, il est important de gérer les accès par une hiérarchisation des droits et un cloisonnement.

Pendant la tentative de cyber-extorsion

Lors d'un chantage faisant suite à un vol de données internes, il est important de se renseigner sur la véracité des informations qui ont été dérobées. Certains groupes de pirates se spécialisent dans des tentatives de cyber-extorsion basées sur de fausses informations et abusent de la crédulité de leurs victimes. Il en va de même concernant l'origine du corbeau : de nombreux usurpateurs imitent le style du groupe Armada Collective et envoient massivement des emails de chantage à des TPE/PME. Ces dernières cèdent fréquemment à ces attaques qui ne sont pourtant que des canulars.

Il est vivement recommandé de ne jamais payer une rançon car le paiement ne constitue pas une garantie. De nombreuses victimes sont amenées à payer une somme bien plus conséquente que la rançon initialement demandée. Il n'est pas rare de constater que les échanges débutent de manière très cordiale afin de mettre la cible en confiance. Si cette dernière cède au premier chantage, l'attaquant n'hésite pas à profiter de sa faiblesse afin de lui soutirer le plus d'argent possible. Il abuse de techniques basées sur l'ingénierie sociale afin d'augmenter ses profits. Ainsi, l'escroc gentil n'existe pas et le paiement de la rançon ne fait que l'encourager dans sa démarche frauduleuse.

De nombreuses victimes refusent de porter plainte et cela pour plusieurs raisons. Elles estiment à tort que c'est une perte de temps et refusent également de communiquer sur les résultats et conséquences d'une attaque qui ne feraient que nuire à leur image auprès des clients, fournisseurs ou partenaires. Pourtant cette mauvaise stratégie ne fait que renforcer le sentiment d'impunité des attaquants, les confortent dans le choix de leurs modes opératoires et leur permet de continuer leurs actions malveillantes. Il est ainsi vital de porter plainte lors de chaque tentative de cyber-extorsion. L'aide de personnes qualifiées permet de faciliter ce genre de démarches.

En cas d'attaque avérée, il est essentiel pour la victime de s'appuyer sur un panel de professionnels habitués à gérer ce type de situation. La mise en place d'une politique de sauvegarde ou bien la restauration d'un parc informatique n'est pas à la portée de toutes les TPE/PME. Il est nécessaire de faire appel à des prestataires spécialisés dans la réalisation de ces opérations complexes.

Par ailleurs, en cas de publication de la part de l'attaquant de données sensibles/confidentielles, il convient de mettre en place un plan de gestion de crise. La communication est un élément central dans ce cas de figure et nécessite l'aide de spécialistes.

Article original de Adrien Petit



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Bonnes pratiques face à une tentative de cyber-extorsion [Par Adrien Petit, CEIS] | Observatoire FIC

Spécial Phishing 1/3 : Quelle est la technique des pirates informatiques ?



**On vous incite à communiquer des informations importantes ?
Ne tombez pas dans le piège.**

1. Vous recevez un courriel piégé

Le courriel suspect vous invite à :

- cliquer sur une pièce-jointe ou un lien piégés
- communiquer des informations personnelles

2. L'attaquant se fait passer pour une personne ou un tiers de confiance

L'attaquant est alors en mesure de :

- prendre le contrôle de votre système
- faire usage de vos informations

3. Impact de l'attaque

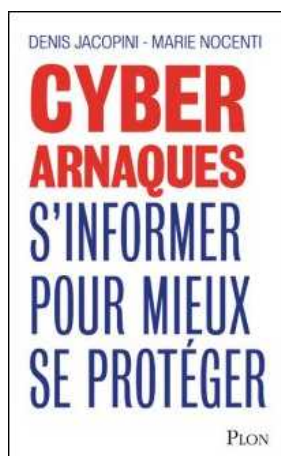
- Intégrité
- Authenticité
- Disponibilité
- Confidentialité

Motivations principales

- Atteinte à l'image
- Appât du gain
- Nuisance
- Revendication
- Espionnage
- Sabotage

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)

Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman *Le sourire d'un ange*, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur [Fnac.fr](https://www.fnac.fr)

Source : ANSSI – *On vous incite à communiquer des informations importantes ? Ne tombez pas dans le piège.*

Les meilleurs reportages

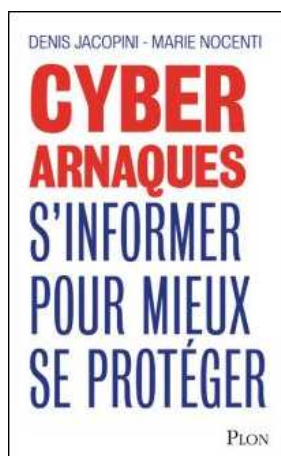
vidéo sur la Cybercriminalité – A voir et à revoir | Denis JACOPINI

✕ Les meilleurs reportages vidéo sur
la #Cybercriminalité – A voir et à
revoir

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)

Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman *Le sourire d'un ange*, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur [Fnac.fr](https://www.fnac.fr)

Utiliser un Wifi public ? Voici 5 précautions à prendre

 <p>LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES</p>	 <p>EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT <i>fr</i></p>	 <p>LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE</p>	 <p>SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions</p>	 <p>LE NET EXPERT FORMATIONS</p>	 <p>LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES</p>
	<h1>Utiliser un Wifi public ? Voici 5 précautions à prendre</h1>				

Le plus souvent proposés gratuitement ou en échange de la collecte de données de navigation, certaines de ces connexions « gratuites » n'offrent pas les garanties suffisantes pour une navigation sécurisée. Ces conseils valent aussi bien pour votre ordinateur (personnel ou professionnel) que pour votre smartphone ou votre tablette.

1.

Évitez de vous connecter à des réseaux sans fil inconnus ou qui ne sont pas de confiance

Plutôt que de vous fier uniquement au nom du réseau qui s'affiche, demandez systématiquement le nom du réseau au commerçant. En effet, il est très facile pour un pirate de créer un point d'accès WiFi au nom d'un restaurant puis de détourner l'ensemble du trafic qui y transitera. Cela peut par exemple permettre au pirate de récupérer les données que vous échangez avec un site de e-commerce ou encore d'obtenir vos données bancaires, les identifiants d'accès à votre compte, ...

2.

Ne confiez pas trop d'informations à un portail d'accès Wi-Fi

Difficile de savoir si un portail d'accès Wi-Fi offre un niveau de sécurité satisfaisant ! Si celui-ci vous demande des informations personnelles en échange d'un accès à internet, évitez d'utiliser votre adresse mail principale, remplissez le moins d'informations possibles, et ne cochez pas la case « communiquer mes données à des tiers » à moins que vous ne souhaitiez que vos données soient transmises à des tiers afin qu'ils vous adressent des mails de prospection commerciale.

3.

Évitez de passer par un Wi-Fi public pour transmettre des données personnelles

Préférez passer par le réseau 3G/4G de votre opérateur internet. Si vous n'avez pas le choix, privilégiez toujours la visite de sites HTTPS et utilisez un VPN, de préférence payant ou que vous avez installé vous-même chez vous sur votre connexion personnelle.

4.

Désactivez la fonction Wi-Fi de votre appareil lorsqu'il n'est pas utilisé

N'activez pas la connexion automatique pour les réseaux WiFi autres que ceux de votre bureau ou votre domicile. Ainsi si vous repassez dans la zone de couverture du réseau, votre téléphone ne s'y connectera pas sans votre permission. Attention, même avec la fonction wifi désactivée, certains types de téléphones continuent d'émettre un signal Wi-Fi et sont susceptibles de permettre à des tiers de suivre vos déplacements, dans des centres commerciaux par exemple. Pour éviter cela, désactivez l'option « recherche toujours disponible » si votre téléphone vous le permet.

5.

et soyez à jour !

L'utilisation sécurisée d'un smartphone ou d'un ordinateur nécessite de maintenir le système d'exploitation et les pilotes Wi-Fi du terminal en permanence à jour des correctifs de sécurité. Appliquez régulièrement les mises à jour de sécurité proposées par le fabricant de votre smartphone, ou par l'éditeur de votre système d'exploitation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les organismes (restaurant, aéroports...) qui proposent un accès au réseau internet au public, à titre payant ou gratuit, sont tenus de conserver les données de trafic de leurs clients. Ils doivent conserver les données techniques (ex. adresse IP, date, heure, durée de chaque connexion, informations permettant d'identifier le destinataire d'une communication). Les informations relatives au contenu des communications, comme l'objet ou le corps d'un courrier électronique ou bien les URL consultées sur un site web, ne doivent pas être conservées. Pour aller plus loin, consultez cette fiche.

LE NET EXPERT

:

- SENSIBILISATION / FORMATIONS :
 - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
 - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Réagissez à cet article

Source : *Utiliser un Wifi public ? Voici 5 précautions à prendre ...* | CNIL